

Electrosensibles
de France

P.R.I.A.R.T.E.M.



lettre

No 33
Juin 2016

Pour Rassembler, Informer et Agir sur les Risques liés aux Technologies ElectroMagnétiques

5, Cour de la Ferme St Lazare • 75010 Paris • Tél : 01 42 47 81 54 • Site : www.priartem.fr • e mail : contact@priartem.fr

EDITO

Manifestement ERDF n'avait pas prévu cela, qui pensait que le déploiement du Linky se déroulerait dans le calme et la sérénité. Manifestement la Ministre en charge du dossier non plus qui est restée totalement muette face à une fronde de plus en plus bruyante. Que dire alors de la CRE - Commission de Régulation de l'Energie - qui n'a eu de cesse d'en demander toujours plus (taux de 95% de foyers équipés au lieu des 80% imposés par la Directive européenne). L'impression générale qui en ressort est un énorme gâchis mâtiné d'improvisation et d'impéritie. Ceci en fait un grand chantier inutile de plus. Mais ce ne serait encore pas trop grave si l'opération ne pesait pas immédiatement sur les conditions de vie et de santé de toute une population déjà en grande souffrance, celle des électrosensibles. Ce sont les premiers qui nous ont alertés, il y a plusieurs années déjà. Ce sont ceux qui ont porté les premières formes de mobilisation contre le Linky. Il faut dire que, pour eux, il s'agit d'un enjeu vital. Pour ceux qui ont réussi, à force de recherches, à se trouver un lieu de vie protégé des ondes des antennes-relais, du WiFi de leurs voisins... les voilà rattrapés par ce compteur dont personne n'avait besoin et dont, hormis quelques intérêts industriels bien compris, personne ne voit l'utilité réelle...

Nos inquiétudes portent aussi sur les expositions précoces à un cocktail de plus en plus composite de fréquences et de types de signaux qui augmentent au rythme de la multiplication de ces applications technologiques qui ont si peu à voir avec une utilité sociale quelconque. Donc nous sommes inquiets et les résultats que vient de publier l'ANFR ne viennent pas vraiment contredire les motifs de nos inquiétudes.

Mais dans le combat que nous menons - une fois encore, celui du pot de terre contre le pot de fer - nous sommes de moins en moins seuls. Ce furent d'abord de nombreux élus locaux qui vinrent prendre position dans ce combat. Merci à eux. Ce fut récemment la LDH - Ligue des Droits de l'Homme - qui, comme nous, mais pour des raisons différentes tenant à la protection de la vie privée, a demandé un moratoire au déploiement du Linky. Se sont ralliés également à ce mouvement de résistance des magasins Bio : Enercoop a fait savoir qu'elle comprenait les craintes des opposants au Linky et respectait le choix de nombreux consommateurs et communes de refuser le compteur. De façon plus ponctuelle, nous avons reçu le soutien de certains magasins de l'enseigne Biocoop.

Tout ceci a obligé la Ministre de l'Ecologie à sortir de son silence. Elle a chargé le CGEDD - Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - de déminer le dossier. Ce n'est donc pas le moment de baisser les bras... D'autant que le niveau de preuve de la cancérogénicité des radiofréquences vient d'être largement renforcé par la publication d'une énorme étude américaine lancée dans le cadre d'un programme national financé sur fonds publics (NTP). Donc plus que jamais, mobilisons-nous pour que soient reconnus nos droits à protéger notre environnement et notre santé !

Linky : l'état du dossier et le point sur l'action



En pleine «Fronde Linky», Priartem victime d'une violation du secret de la correspondance...

En pleine «Fronde Linky», et alors que nous recevions entre 50 et 100 courriers par jour de nos adhérents et sympathisants, nous avons eu la désagréable surprise de recevoir des courriers ouverts puis refermés avec du scotch et estampillés par la Poste « réintégré dans le service le... ». Nous en avons ainsi comptabilisé 33 : 13 RAR, 3 lettres « suivies » et 17 lettres ordinaires. Ces lettres ont toutes mis plus de dix jours à nous parvenir.

Attachés au droit fondamental que constitue le secret de la correspondance, nous avons immédiatement réagi en adressant, le 9 mars 2016 un courrier en RAR au directeur de notre bureau de poste. Sans réponse de sa part, nous avons adressé le 24 mars une lettre en RAR au PDG de La Poste. Sans réponse de ce dernier, nous avons déposé une plainte pour violation du secret de la correspondance le 13 avril.

Bizarrement, coïncidence sans doute, nous avons reçu un mail de La Poste le 14 avril, nous informant qu'Elle nous avait adressé une réponse datée du 12 avril (réponse que nous avons finalement reçue le 19 avril !). Et là, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir l'explication de la Poste. Mais, oui bien sûr, il suffisait d'y penser : « A la suite d'une vraisemblable et malencontreuse manipulation d'un membre de l'association, l'ensemble de ces plis a été retourné ouvert à la plateforme qui l'a aussitôt reconditionné et remis en distribution, le jour même »....

Donc le tour est joué : c'est Priartem qui aurait ouvert le courrier qui lui était destiné et qui l'aurait renvoyé aussitôt à la poste ! Pas si joué que cela quand même car, bien sûr, nous ne nous contentons pas de cette explication saugrenue. La plainte suit donc son cours afin que nous comprenions qui s'est cru autorisé et sur quel motif à violer ainsi le secret de la correspondance.

Affaire à suivre...